

ARRETE N° 2025-284

portant nomination des membres du jury de

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL TERRITORIAL Session 2025

Catégorie A : Femme/Homme

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée, de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant notamment de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020- 523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU l'arrêté du 17 mars 1988, modifié, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal territorial,

VU l'arrêté n° 2024-586 du 30 juillet 2024, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire, de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal territorial, session 2025,

VU l'arrêté n° 2025-20 modifié du 14 janvier 2025, portant liste nominative des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys institutionnels des concours et examens 2025

établie par la Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après recueil des propositions des collectivités adhérentes d'Ille-et-Vilaine,

VU le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire du 12 novembre 2024 portant notamment désignation du représentant du personnel de catégorie A au jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal territorial, session 2025,

VU le courrier du Centre National de la Fonction Publique Territoriale en date du 31 décembre 2024 désignant Madame Aurélie MOUFFLARGE, en qualité de représentante de l'établissement dans le jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal territorial, session 2025,

Considérant que pour la session 2023 de cet examen, Monsieur Alban CHUNIAUD, avait été désigné Président du jury,

ARRETE :

Article 1 :

La composition du jury de l'examen professionnel d'accès par avancement au grade d'attaché principal territorial, session 2025, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, pour les collectivités territoriales et établissements publics des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire, est la suivante :

Elus locaux :

- Monsieur Yann GUEVEL, Maire-adjoint aux finances, animation du pacte citoyen, finance solidaire, Ville de Brest (29),
- Madame Lisenn LE CLOIREC, Maire-adjointe aux ressources humaines, Ville d'Hennebont (56)
- Monsieur Régis VALLIENNE, Vice-Président aux ressources humaines, finances et administration, Département de la Sarthe (72)

Fonctionnaires territoriaux :

- Madame Emmanuelle PIVETTE, Administrateur territorial, Ville et Métropole de Rennes (35), *Présidente du jury*
- Madame Caroline COLONVAL, Attachée hors classe, Liffré Cormier Communauté (35), *Représentante de la CAP catégorie A*
- Madame Céline MORNET, Administrateur territorial, Département d'Ille-et-Vilaine (35), *Remplaçante de la Présidente*

Personnalités qualifiées :

- Monsieur Bertrand FAURE, Professeur de droit, Professeur des universités, Université de Nantes (44)
- Madame Aurélie MOUFFLARGE, Directrice Générale Adjointe - Cohésion et proximité, Auray Quiberon Terre Atlantique (56), *Représentante du CNFPT*
- Monsieur Aurélien GUILMARD, Directeur des collèges et de l'éducation, Département de la Seine-Maritime (76)

Article 2 :

En sus des membres du jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs et examinateurs spéciaux pourront être désignés pour participer, sous l'autorité des membres du jury, à la correction des épreuves écrites et à la notation de l'épreuve orale d'admission.

Article 3 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 4 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 17 Mars 2025

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250318-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-03-2025

Publication le : 18-03-2025



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN